



Garde de l'enfant en cas de séparation

Par **carpen**, le 11/01/2010 à 13:35

Bonjour,

je vis en union libre avec un homme et nous avons un enfant ensemble, âgé de 17 mois. nous parlons d'une éventuelle séparation. Je n'ose pourtant pas franchir le pas car les questions de garde concernant mon enfant me pose question. nous habitons actuellement le sud ouest, mais je suis originaire de la région parisienne. si nous nous séparons, j'envisagerais de repartir dans ma région d'origine pour me rapprocher de mes proches. peut il m'en empêcher? de plus, mon compagnon est français d'origine algérienne, mais ses parents vivent en algérie. quelle démarche effectuer pour qu'il ne puisse pas emmener mon enfant en algérie sans mon autorisation. mes beaux parents peuvent ils demander un droit de garde (ex : pendant les vacances) et l'emmener en algérie, même sans mon accord? la garde totale peut elle m'être refusée parce que je fais le choix de changer de région? merci pour vos réponses qui me seront d'une grande aide